



SAVOIE GRAND REVAR
La Féclaz - Le Revard - St François de Sales - Arith



Demande d'examen au cas par cas – Réponses DREAL



Aménagement d'un pas de tir 10m –Stade de biathlon « Alexis Bœuf »

Date : mai 26

N° affaire : 20252419

N° Ref : 26TEC0475A

Bonjour,

Dans le cadre de votre demande de compléments du 15 mai 2026 concernant l'instruction de la demande d'examen au cas par cas relative à la création d'un pas de tir 10 m sur le domaine skiable de Savoir Grand Revard sur la commune de Les Déserts (73), vous trouverez ci-après les réponses à vos questions concernant :

« • Biodiversité

L'état initial de la biodiversité présenté dans le dossier s'appuie sur des inventaires anciens, datant de 2017. Afin d'assurer l'absence d'impact sur les espèces protégées, il conviendrait de prévoir un ou deux passages sur site par un écologue avant les travaux, pour s'assurer de l'absence d'enjeu flore ou faune non identifié, et si nécessaire, de définir des mesures ERC complémentaires.

Ce dossier (comprenant les résultats des investigations et les mesures proposées le cas échéant), devra être transmis au pôle préservation des milieux et des espèces de la DREAL (pme.ehn.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr), avant le démarrage des travaux, pour s'assurer de la cohérence des mesures et de l'absence d'incidence sur les espèces protégées.

• Plomb

Des projectiles plombés seront-ils utilisés ? Le dossier mentionne « la réalisation d'une palissade derrière les cibles afin de récupérer les éclats de plomb ». Le plomb étant susceptible d'induire un risque sur la santé et l'environnement, il convient de décrire les mesures prévues pour assurer l'absence de risque. Par exemple : prévention auprès des pratiquants, bonnes pratiques, nettoyage/ramassage des débris, traitement des déchets...

Le dossier doit être complété afin démontrer la prise en compte du risque de dissémination du plomb dans l'environnement et également, s'agissant d'une activité de loisirs, pour les risques d'exposition au plomb pour les futurs pratiquants (enfants notamment). »

En vous souhaitant bonne réception, et en espérant avoir répondu à vos interrogations,

Franck Perrin

Directeur des activités nordiques et de pleine nature

44,place centrale 73230 La Féclaz

SOMMAIRE

1. BIODIVERSITE	4
1.1. Habitats naturels	8
1.2. Zones humides	10
1.3. Effet des projets sur les habitats	11
1.4. Flore	12
1.5. Faune.....	12
2. PLOMB	12

1. BIODIVERSITE

Des inventaires ont été réalisés en 2026 sur la zone d'étude pour répondre à la demande de la DREAL.

Dates d'inventaires	Condition météo	Secteurs	Intervenants	Groupes
16-17/03/2026	T°C : -2 à 2°C N: 7/8 à 0/8 Pas de vent		Antonin WATERSCHOOT et Elodie GUILHOT	Rapace nocturne Arbres gites
23-24/04/2026	T°C : 6 à 13°C N: 0/8 à 0/8 Pas de vent		Antonin WATERSCHOOT et Lara MILLON et Louis RIGOMONT	Rapace nocturne Amphibiens
18/05/2026	T°C : 3 à 7°C N: 8/8 Pas de vent, un peu de pluie		Elodie GUILHOT	Oiseaux diurnes Arbres gites
19/05/2026	T°C : 10 à 20°C N: 0/8 Pas de vent		Cécile BAUDOT Marine CHALLAMEL	Flore et habitats

Voir clichés ci-après pris sur site le 19 mai 2026.

A savoir que les inventaires continuent et cela sur le cycle biologique complet pour l'année 2026. Les résultats de ces inventaires pourront être transmis aux services de l'Etat via l'adresse indiquée : pme.ehn.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr





Commune Les Déserts (73)
Projet d'aménagement stade de biathlon
Zone d'étude - Cas par cas



1.1. HABITATS NATURELS

Source : Etude d'impact Retenu colinéaire Karum

Les habitats ont pu être confirmés sur l'emprise de la zone d'étude. La pessière a pu être précisée, il s'agit d'avantage d'une hêtraie avec quelques épicéas.

Nom	Code Eunis	Code CB	Natura 2000	Habitat zone humide	Enjeu global
Pâtures mésophiles	E2.1	38.1	ND	-	FAIBLE
Zones rudérales	E5.1	87.2	ND	-	FAIBLE
Hêtraies pessières	G1.65	41.15	9140	-	MODERE
Réseaux de transport et autres zones de construction à surface dure	J4	-	ND	-	TRES FAIBLE

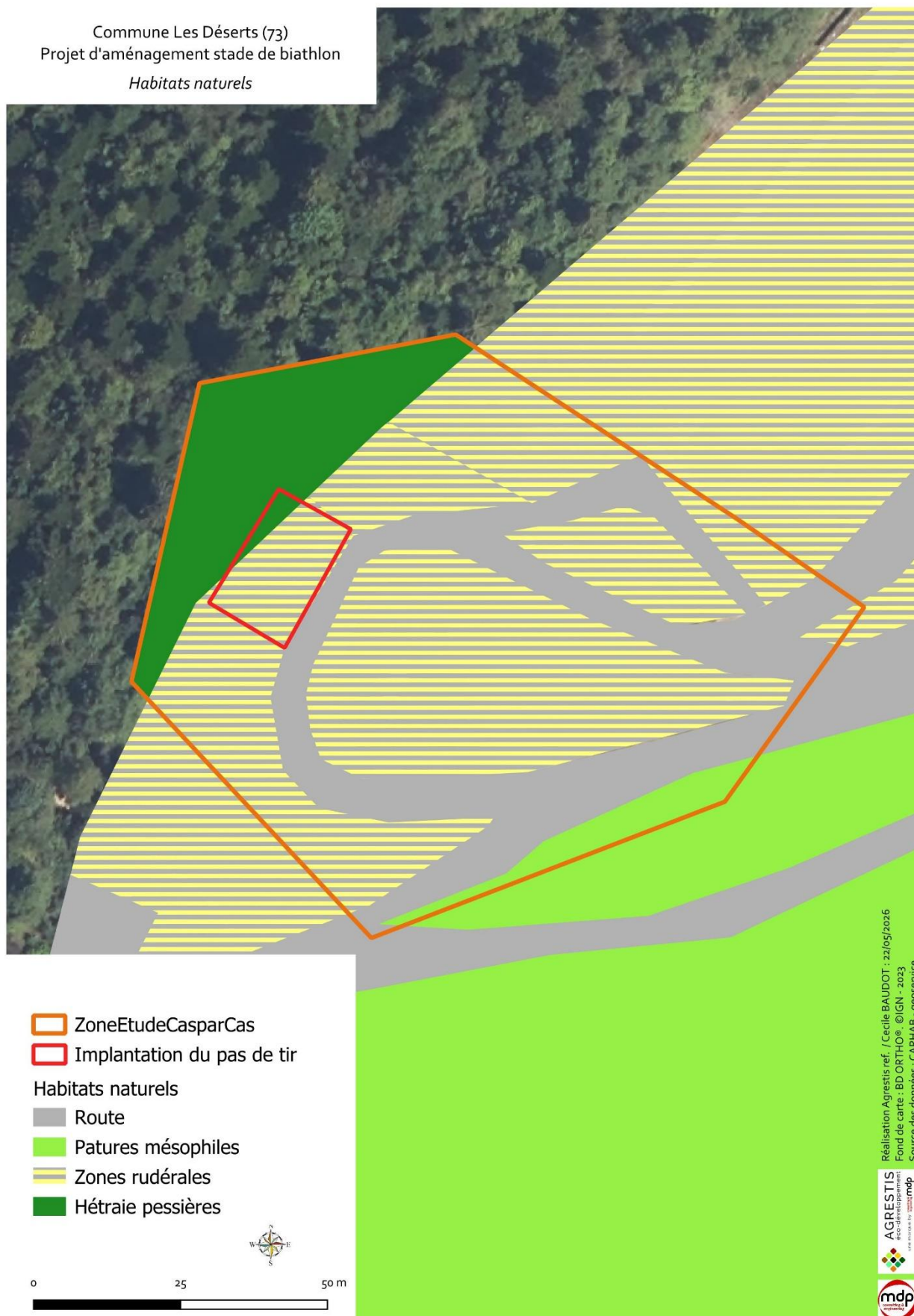
Légende : ND : « Non désigné »

La zone d'étude est concernée par quatre grands types d'habitats naturels.

Présence d'un habitat d'intérêt communautaire (Pessière des stations froides).

Les enjeux sont qualifiés de très faible à modéré.

Commune Les Déserts (73)
Projet d'aménagement stade de biathlon
Habitats naturels



1.2. ZONES HUMIDES

Les données l'inventaire départementale des zones humides a été consultés et sont complétés par le passage sur site du 19 mai 2026.

Aucune zone humide se trouve sur le secteur d'implantation du projet



Carte 1 Zones humides départementales

Item	Effets	Type	Période d'application	Évaluation de l'impact
Zones humides	Aucune zone humide n'a été observée sur la zone d'étude (bibliographie inventaire départemental ZH 73 + inventaire 2017 Tereo + inventaires MDP 2026)	Direct	Permanente	FAIBLE

1.3. EFFET DES PROJETS SUR LES HABITATS

Les effets sur les habitats sont de deux types :

- **La suppression d'une surface d'habitat** : cela correspond à la construction d'une structure permanente qui empêche le retour d'un quelconque habitat, même différent.
- **La modification d'un habitat** : cela correspond à la modification temporaire d'un habitat vers un état similaire à moyen terme ou vers un autre habitat naturel.
- **La renaturation d'habitat** : correspond à une définition dans le projet de la reconversion de surfaces artificialisée en surface perméable revégétalisée.

Ces effets correspondent aux opérations de travaux suivantes :

Aménagements	Opérations	Effets prévisibles	Surface m ²
Pas de tir 10 m	Terrassement	Modification temporaire	310
	Dalle pour support des cibles	Modification permanente	46
	Défrichement	Modification temporaire	33

Les impacts sur les habitats naturels du site sont qualifiés de faibles :

Le projet va engendrer les modifications d'habitats suivantes :

Item	Effets	Type	Période d'application	Évaluation de l'impact
Habitat naturel	Modification temporaire 298 m² de zones rudérales	Direct	Temporaire	FAIBLE
Habitat naturel	Suppression de 25m² de zones rudérales	Direct	Permanent	FAIBLE
Habitat naturel	Modification de 12m² de hêtraies pessières	Direct	Temporaire	FAIBLE
Habitat naturel	Suppression de 21m² de hêtraies pessières	Direct	Permanent	FAIBLE

1.4. FLORE

Aucune espèce sensible n'a été observée sur la zone de projet d'après la base de données Biodiv'Aura.

L'étude d'impact réalisé en 2018 pour la création de la retenue collinaire par le bureau d'étude Karum avec les inventaires réalisés en 2017 par le bureau d'étude Tereo, montre qu'aucune espèce protégée n'avait été observée dans la zone du projet. L'enjeu était considéré comme nul.

Ce diagnostic a été confirmé par les relevés réalisés le 19 mai 2026 sur la zone d'étude où aucun espèces rares ou protégées n'a été contactées. La campagne n'a pas relevé d'espèce exotique envahissante.

1.5. FAUNE

La bibliographie est extraite de la base de données Biodiv'Aura Expert, qui regroupe les observations naturalistes de divers organismes (LPO, bureaux d'études, conservatoires...) à l'échelle régionale et communale.

De plus, cette bibliographie comprend les données d'expertises naturalistes inventoriées en 2017 par Tereo, lors de la réalisation de l'étude d'impact rédigée par le bureau d'études Karum pour la création de la retenue collinaire.

Depuis 3 passages spécifiques pour la faune ont été réalisés : 2 nuits et un journée d'inventaires. Aucun enjeu n'a été relevé sur la zone du projet du pas de tir et ses abords.

Les effets qualifiés dans la demande d'examen au cas par cas et les mesures associées sont maintenus.

2. PLOMB

L'activité biathlon loisir à 10 m est proposée sur notre site en général avec l'utilisation de carabine à air comprimé et des munitions à plomb type « diablo ». Nous mettons à disposition notre structure avec le pas de tir équipé de tapis de tir et de cibles, nous sécurisons l'environnement et la pratique sur ce site dédié. L'encadrement de la pratique et du tir ainsi que les consignes de sécurité sont assurés et dispensés soit par les clubs des sports, les comités de ski et/ou par des structures professionnelles avec des encadrants diplômés d'état qui sont en charge de faire appliquer les recommandations liées à la manipulation du plomb (port de gants et lavage des mains après l'activité notamment). Ces consignes sont affichées sur le pas de tir et rappelées aux encadrants.

Concernant la structure et le traitement des déchets de plomb, nous assurons en interne ce travail avec nos personnels dédiés. Le personnel est régulièrement informé des risques inhérents à la manipulation du plomb, il est équipé des EPI nécessaires (masques, gants, lunettes et combinaisons de protection Type FFP4).

La structure pas de tir à 10m envisagée sera réalisée en dur avec une palissade bois juste derrière les cibles permettant d'arrêter les plombs type diablo et d'une dalle assez large sous les cibles permettant de récupérer les plombs et les éclats de plomb à l'aplomb des cibles et de la palissade par balayage et/ou aspiration avec un matériel agréé et dédié. De surcroit les cibles et la dalle béton de récupération seront

couvertes par un toit ce qui nous permettra de réaliser ce travail également l'hiver ou l'absence de neige au sol grâce à la couverture nous permettra de récupérer le plomb sans gêne ni dispersion. Ce qui n'est pas le cas actuellement avec notre équipement à l'air libre dans la fosse 50 m). Voir photo ci-dessous de l'existant. Au 1^{er} plan les cibles 10 m dans la fosse sans aménagement permettant la récupération aisée du plomb. Au fond à 50 m les cibles avec palissade et couverture permettant d'améliorer la récupération du plomb. C'est ce type de structure en moins volumineuse que nous souhaitons aménager pour notre futur pas de tir à 10 m.



Après récupération du plomb sur les pas de tir à 10 m (hebdomadaire) comme à 50 m (bi annuel), celui-ci est conditionné dans des caisses en plastique, stockées dans nos merlons couvert et interdit au public puis évacuées par nos soins actuellement chez PURFER DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT 931 rue du Grand Arietaz 73000 Chambéry pour retraitement dans la filière « vieux plomb ».

J'ajouterai qu'actuellement nous participons avec l'entreprise KIWI dont le siège est en Chartreuse (38) au développement de cibles 50 m permettant de récupérer directement les ogives plomb avec un taux de récupération proche de 100%.

La Fédération Internationale (IBU) et la Fédération Française (FFS) ainsi que les sites de pratique de l'activité biathlon, comme le nôtre à Savoie Grand Revard, sont actuellement très impliqués afin de limiter les risques d'atteintes à la santé et à l'environnement et à terme souhaitent proposer un cahier des charges de bonnes pratiques pour l'activité.